

être à cause du surcroît de travail que lui ont causé les difficultés récentes, n'ait pas eu le temps d'établir à Kingston le système qui existait dans les autres pénitenciers; cependant, depuis le 15 juin, il est en vigueur dans le pénitencier de Kingston. Je pense que c'est, autant que nous avons pu le suivre, le système recommandé par le Social Service Council et par d'autres sociétés. Je sais que le surintendant lui-même a recommandé formellement qu'un psychiatre et un psychologue fussent attachés au personnel de chaque pénitencier. Nous y avons aujourd'hui des médecins que je crois très compétents. Le médecin du pénitencier de Kingston occupe ce poste depuis longtemps; ce n'est pas moi qui l'ai nommé, mais je crois qu'il fait son devoir. Il n'est cependant pas ce qu'on appelle un psychiatre. Quand il y a lieu d'examiner des cas de maladie mentale, il faut recourir à un aliéniste qui ne fait pas partie du personnel du pénitencier. Des écrivains versés dans les études sur la criminalité, dans notre pays, aux États-Unis et en Grande-Bretagne, prétendent qu'il faut absolument avoir un psychiatre dans chaque prison pour l'examen des détenus. Nous n'en avons pas présentement, mais il est bien possible que nous en ayons avant longtemps dans les grands pénitenciers.

Une autre question épineuse est celle de la séparation des jeunes prisonniers du reste des détenus. Nous n'avons pas encore ce système de séparation et les autres pays n'en ont pas encore, que je sache, sauf en Angleterre. On ne saurait établir une comparaison équitable entre le système d'emprisonnement d'Angleterre et celui du Canada. L'un des livres les meilleurs et les plus récents écrits sur les prisons anglaises est celui de M. L. W. Fox, l'un des membres de la commission des prisons. Ce livre a été publié il y a quelques mois et l'on peut se le procurer à la bibliothèque du Parlement. Il expose les règlements en vigueur et explique d'une façon concise le système établi. En Angleterre, il n'y a qu'une seule autorité. Le gouvernement britannique ou le secrétaire d'Etat pour la Grande-Bretagne exerce l'autorité sur toutes les prisons du Royaume-Uni. Au Canada, nous avons un système différent; les seules prisons qui soient sous la juridiction de l'autorité fédérale sont les pénitenciers. Toutes les prisons ordinaires, tous les refuges, toutes les écoles de réforme, toutes les prisons provinciales sont sous le contrôle des autorités provinciales et le gouvernement fédéral n'a rien à y voir. En Angleterre, où existe un contrôle unique, on peut répartir les prisons par classes de prisonniers, chose que notre ministère ne peut pas faire. En Angleterre, le gouvernement

[L'hon. M. Guthrie.]

a plusieurs prisons à sa disposition et il a établi le système Borstal dans l'espoir de remettre les jeunes criminels dans la bonne voie avant qu'ils ne deviennent invétérés. Le système Borstal s'applique d'abord aux détenus âgés de moins de vingt-quatre ans, puis il y a certains cas dans lesquels il s'applique aux détenus âgés de vingt-quatre à vingt-huit ans. J'ai lu que le système Borstal a produit d'heureux résultats. Nous n'en avons cependant pas tenté l'expérience dans nos pénitenciers. Les jeunes garçons et les jeunes gens ne devraient pas aller au pénitencier et ils n'y vont pas. Mais il se trouve parmi les jeunes détenus âgés de moins de vingt et un ans certains criminels endurcis dont le dossier est très chargé, et il est peut-être très mal de les placer au milieu des autres jeunes détenus purgeant une première condamnation. J'en doute fort. Il est assez difficile de classer les criminels d'après leur âge. C'est un problème que bien des gens devraient étudier et étudier, mais les réformes à faire de ce côté devraient se faire dans les prisons provinciales et les prisons ordinaires plutôt que dans les pénitenciers. Quelques provinces n'ont pas encore d'écoles de réforme comme nous en avons dans l'Ontario. Les prisons de certaines provinces ont été sévèrement critiquées par les personnes qui ont eu occasion de les visiter. D'un autre côté je tiens à dire que, si l'on compare notre façon de traiter les prisonniers à celle qu'on a en Angleterre, la comparaison est absolument en notre faveur.

Le moment est peut-être venu de parler ici d'une lettre adressée aux membres de la Chambre des communes par M. A. E. Smith, secrétaire de la Canadian Labour Defence League, organisation que j'appelle toujours la Ligue communiste. Elle s'appelait la Ligue communiste jusqu'au procès des sept accusés qui ont été condamnés il y a environ deux ans. A l'instigation, ou à la demande, de A. E. Smith, le nom de l'association fut changé et les mêmes gens ont continué leurs activités d'autrefois sous le nom de "Canadian Labour Defence League". A. E. Smith est l'homme qui a le plus contribué au Canada à cette agitation au sujet des pénitenciers. L'honorable représentante de Grey-Sud-Est a posé la question suivante l'autre jour: "Comment se fait-il qu'il y a eu des soulèvements dans les pénitenciers canadiens avant qu'il fût question du mouvement communiste au Canada?" L'histoire du monde entier rapporte des rébellions périodiques dans les pénitenciers et les prisons où il n'y avait pas de communistes. Il y a eu des soulèvements dans les prisons canadiennes à différentes reprises depuis cinquante ans. Certains furent très graves; il